



Juin 2017



Mairie

8 rue du Bout de
Banville

Téléphone :
02 31 37 94 69

Fax :
02 31 97 08 60

Adresse mail :
mairiedereviers@wanadoo.fr

Site :
www.reviers.fr

Bulletin Municipal

Le mot du Maire

Chers Revitaises, chers Revitais,

Dans ce bulletin, vous trouverez énumérés les projets, travaux et le détail des taxes. Nous allons sur ces trois dernières années rénover 80 % de nos trottoirs, créer un espace public avec des jeux pour les enfants. Nous voulons que cette commune garde son dynamisme, conserve sa jeunesse et préserve son école. Il est important d'avoir une pyramide des âges équilibrée et, aujourd'hui, plus de 70 % de la population de Reviers est retraitée. Je souhaite que notre village reste attractif pour les petits comme pour les grands et qu'il fasse bon y vivre.

Daniel Guérin

Communauté de Communes

Nous avons intégré la Communauté de Communes de Cœur de Nacre le premier janvier 2017.

Ces premiers mois de l'année ont été en partie consacrés à notre installation dans cette nouvelle collectivité.

Nos conditions financières de départ d'Orival ont fait l'objet d'une négociation assez longue et difficile. Nous nous sommes mis d'accord pour un solde de départ de 0 €, l'actif et le passif s'annulant.

Nous retrouvons deux compétences : la voirie et l'école

■ Voirie

En ce qui concerne la voirie, nous avons assumé pendant notre collaboration à Orival la quasi totalité des investissements. Cette reprise de compétence ne va pas désorganiser notre budget, mais nous permettre de faire plus de réalisations.

■ École

Pour l'école, nous avons signé une convention, en décembre 2016, avec Orival (convention reprise par l'intercommunalité de Seulles-Terre et Mer) qui permet à l'école de Reviers / Fontaine-Henry de continuer d'exister. Rien ne change pour les enfants de Reviers.

Nous participerons aux frais de fonctionnement de l'école pour un montant estimé à 70 000 € (ce qui correspond à 30 % du fonctionnement - les enfants de Reviers représentent environ 30 % de l'effectif). Nous toucherons les dotations et subventions correspondantes. L'intercommunalité nous versera un loyer pour le bâtiment abritant la cantine et la garderie.

Nous restons propriétaire des locaux et retrouvons la liberté de les entretenir. L'école est vétuste et notre objectif est de la rénover et de rassembler les différents bâtiments (école, cantine, garderie) sur un même site de sorte que les enfants n'aient plus à traverser la départementale. La salle qui abrite la cantine retrouvera sa vocation de salle des associations.

■ Centre de loisirs de Creully : les enfants de Reviers peuvent toujours bénéficier du Centre de Loisirs de Creully, mais le tarif résident ne leur est plus appliqué. Le CCAS peut prendre en charge le surcoût. N'hésitez pas à en faire la demande.

■ Taxe de séjour

Elle est versée par les utilisateurs des gîtes et chambres d'hôtes. Elle subit une légère augmentation pour s'aligner sur la taxe perçue par Cœur de Nacre.

■ Les ordures ménagères

Sujet au combien polémique ! Pas de changement pour les revitais avant le 1^{er} janvier 2019 où nous devons nous aligner sur les décisions prises, avant notre intégration, par Cœur de Nacre. Nos poubelles de déchets ultimes sont actuellement relevées une fois par semaine pour un coût semi incitatif (calculé en partie sur la taxe foncière, en partie sur le volume de la poubelle), Cœur de Nacre a adopté une redevance uniquement incitative avec un forfait calculé selon le volume de la poubelle et pour 12 ramassages annuels. Des ramassages plus fréquents seront possibles mais facturés en plus du forfait. Le camion poubelle continuera de passer chaque semaine .

Le Conseil Municipal, même s'il est conscient de l'enjeu pour l'avenir de la nécessité de diminuer les déchets, s'interroge cependant sur la méthode employée. Le service forfaitaire proposé est vraiment minimaliste. Il est évident que la conservation des déchets à la maison est fortement dépendante des conditions de logement. Un petit logement, l'absence de jardin ou de dépendance nécessitent des ramassages supplémentaires (il y a des conditions minimales d'hygiène à respecter). Cela pénalise les foyers les plus modestes. Cela va à l'encontre d'un service public véritable et équitable. Cette façon d'appliquer la redevance incitative choisie par Cœur de Nacre semble désapprouvée par une partie de la population. Cœur de Nacre fait de 2017 et 2018 deux années test. Elles sont destinées à responsabiliser les habitants du territoire, à les inciter à produire moins de déchets et davantage trier. Ils recevront deux factures, une facture réelle et une seconde purement informative leur indiquant ce qu'ils paieraient en redevance incitative.

■ Petite enfance

Les assistantes maternelles de Reviers ont rejoint le RAM (Relais d'Assistants Maternelles) de Courseulles sur Mer – le programme du RAM Ribambelle est consultable sur le site internet de Reviers (→ services → enfance).





■ Des services nouveaux

Épicerie solidaire

L'épicerie solidaire de Douvres la Délivrando est gérée par une association loi 1901.

Elle accueille les personnes ou familles en difficultés financières. Il faut pour cela remplir un dossier auprès du CCAS ou d'un service social. Une fois par semaine, le jeudi, les bénéficiaires peuvent librement remplir leur panier à hauteur de 35 € pour une personne seule, 50 € pour deux et une augmentation de 10 € par personne supplémentaire. À la caisse, ils ne paient que 10 % du contenu du panier.

L'association organise aussi des ateliers : cuisine, couture, aide à la coiffure pour 3 € la coupe.

Adaj (Association Douvraise Animation Jeunes)

Cette association travaille auprès des jeunes à travers des animations, des interventions dans les collèges et lycées de Cœur de Nacre. Elle a un rôle de veille sociale et de travail de rue. Elle assure aussi un soutien aux parents. <http://adaj.org>

Autres services

Vous pouvez participer aux activités et associations de Cœur de Nacre aux tarifs résidentiels, notamment Aquanacre.

Budgets de la Commune

Cette année aussi les comptes administratifs 2016 de la commune sont conformes aux comptes de gestion présentés par le percepteur.

Commune :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement :
excédent de 127 138, 62 € *avec un total de dépenses de fonctionnement de 259 959,09 €*
- résultat de clôture de la section d'investissement :
excédent de 59 465, 45 € *pour un investissement réalisé de 124 857,69 €*

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2016 excédentaire de 186 604, 07 €

Assainissement :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement :
excédent de 35 869,13 €
- résultat de clôture de la section d'investissement :
excédent de 11 596,11 €

Le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2016 est excédentaire de 47 465, 24 €



CCAS

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 50 849,04 €
- résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 30 092, 70 €

Et donc un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2016 excédentaire de 80 941, 74 €

Les Taxes

Dans un souci de prudence, parce que nous retrouvons les compétences écoles et voirie, le Conseil Municipal a choisi de garder cette année des taux globaux peu modifiés. Ces taux pourraient être revus à la baisse les deux prochaines années

La Communauté de Communes de Cœur de Nacre, contrairement à Orival, a une fiscalité dite fiscalité propre unique (FPU), c'est à dire que c'est l'intercommunalité qui perçoit les taxes versées par les entreprises et non la commune, En contrepartie elle doit verser une attribution de compensation à la commune de Reviers.

<i>Taux communaux 2016 :</i>		<i>Taux intercommunaux 2016 (Orival)</i>		<i>Taxe globale 2016</i>	
<i>habitation</i>	7,55 %	<i>habitation</i>	22,28 %	<i>habitation</i>	29,83 %
<i>foncier bâti</i>	12,41 %	<i>foncier bâti</i>	29,56 %	<i>foncier bâti</i>	41,97 %
<i>foncier non bâti</i>	12,43 %	<i>foncier non bâti</i>	37,43 %	<i>foncier non bâti</i>	49,86 %
<i>Taux communaux 2017, en hausse</i>		<i>Taux intercommunaux 2017 (Cœur de Nacre), en baisse</i>		<i>Taxe globale 2017</i>	
<i>habitation</i>	22 %	<i>habitation</i>	7,48 %	<i>habitation</i>	29,48 %
<i>foncier bâti</i>	38 %	<i>foncier bâti</i>	1,10 %	<i>foncier bâti</i>	39,10 %
<i>foncier non bâti</i>	46 %	<i>foncier non bâti</i>	3,47 %	<i>foncier non bâti</i>	49,47 %

Une taxe annuelle de 6 € par habitant est due au titre d'une nouvelle compétence de l'intercommunalité, celle de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).



Frank Jouy, président de Cœur de Nacre et Daniel Guérin



Réalisations

- Le local technique pour ranger le matériel nécessaire à l'entretien de la commune est maintenant fonctionnel, il contient aussi l'atelier pour le travail en régie. Le travail des employés communaux en est facilité. Il est situé à côté de la Salle des Fêtes.
- La cour du presbytère a été rénovée, pavés et graviers en font un lieu propre et agréable et mettent les bâtiments en valeur.
- Salle (murs et plafond) , couloir et sanitaires de la cantine ont été repeints
- Rue des moulins, le marquage au sol s'effaçait. Il est à nouveau bien visible et devrait inciter les automobilistes à rouler avec prudence.



- La commune s'est dotée d'une boîte à livres. Le principe en est simple : vous avez aimé un livre, vous voulez faire partager votre plaisir, vous le déposez dans la boîte à lire et si un autre ouvrage vous attire vous le prenez, le lisez, le gardez, l'offrez ou le partagez à nouveau. À lire sur place sur un banc du jardin d'Armand ou à emporter.

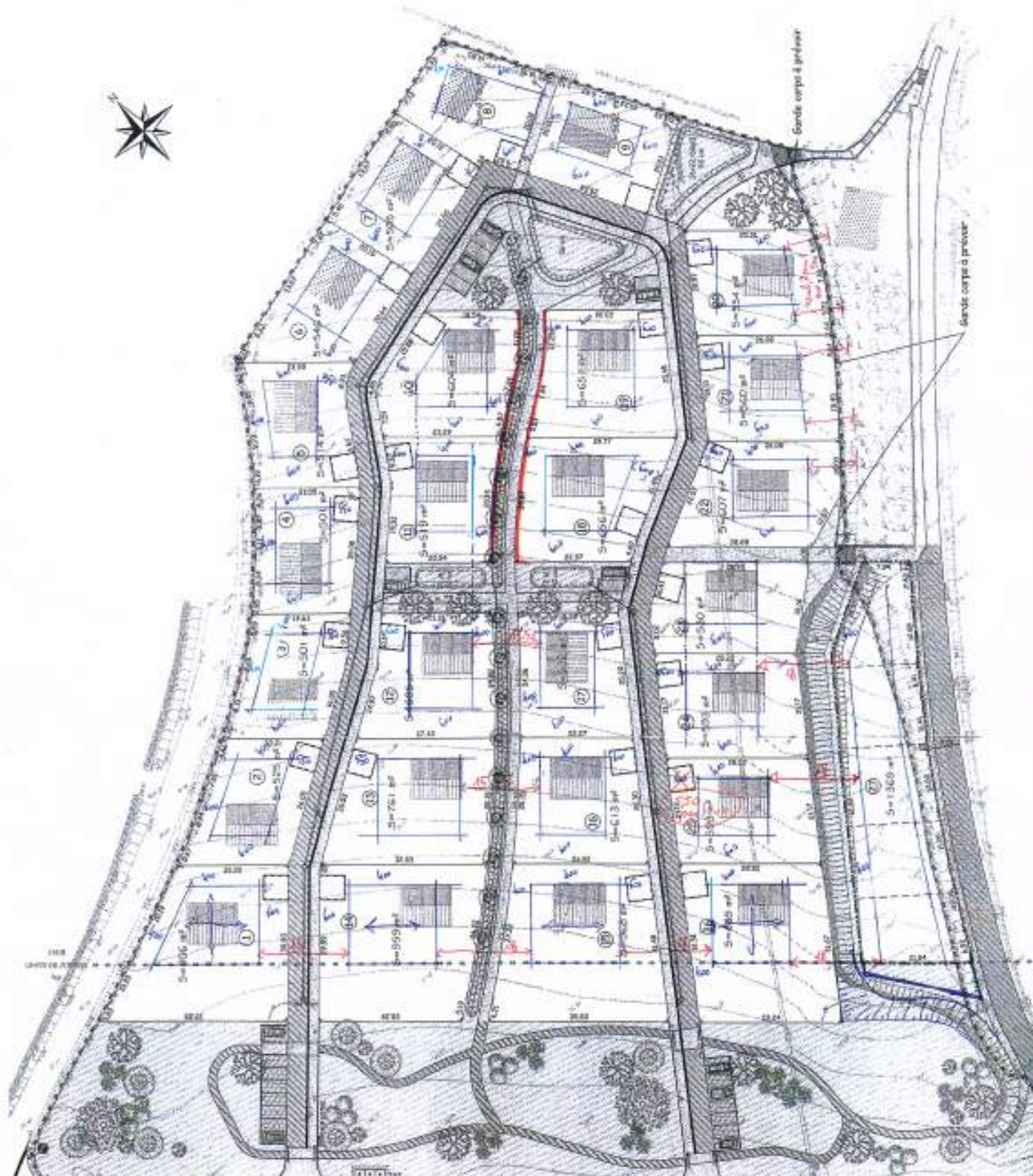
En cours

- Les réseaux aériens Rue du Bout de Banville et rue des Écoles sont en cours d'effacement.
- Rue des Écoles, réfection du fil d'eau et de la voirie
- Commandes groupées de fioul : à l'instar de ce qui se fait dans des communes voisines et sur l'impulsion d'un habitant de Revières, la municipalité se propose de mettre en place des commandes groupées de fuel domestique afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Nous prévoyons de nous associer avec la commune de Basly. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter la mairie.

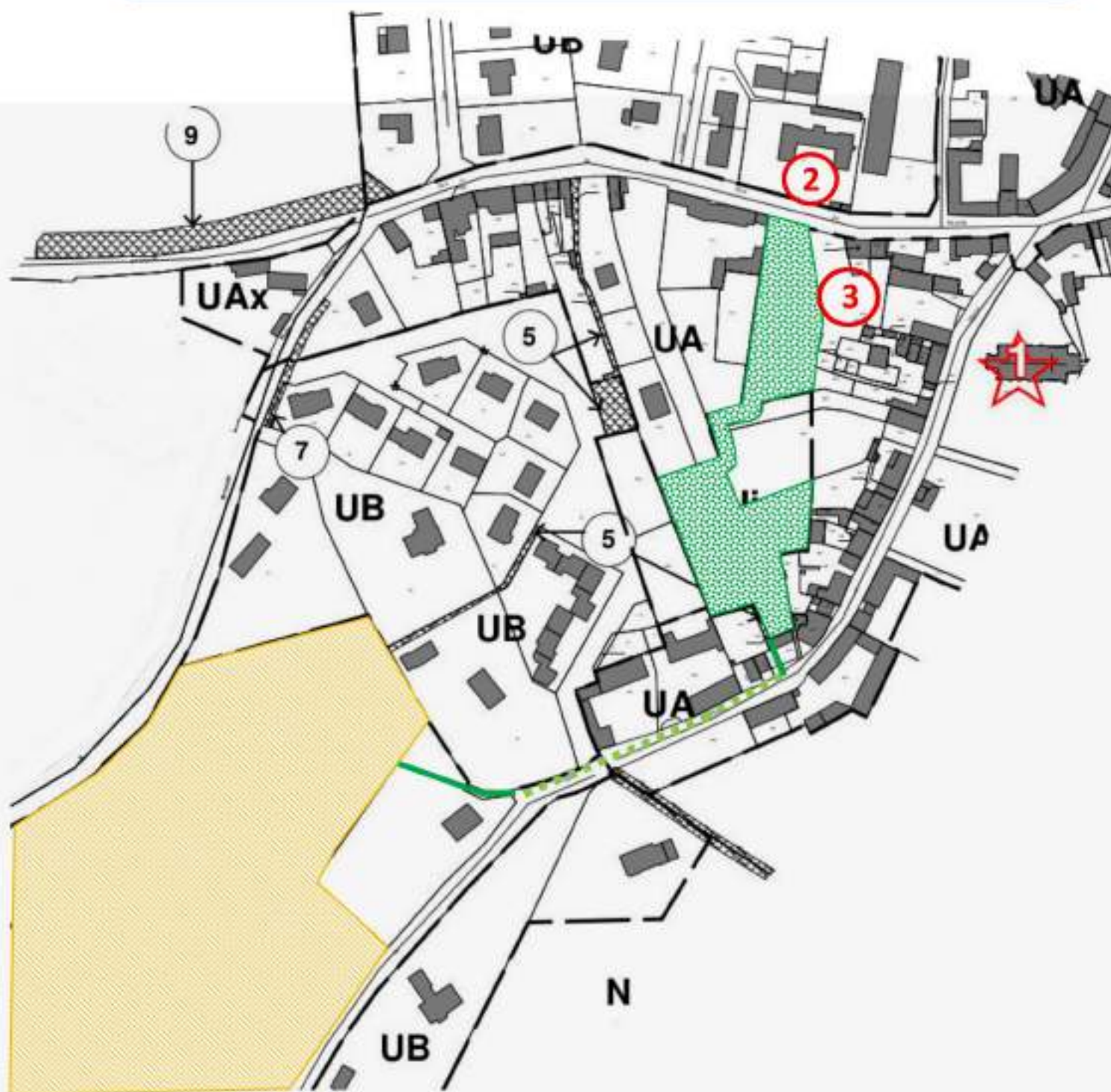
En projet

- La création d'un lotissement de 26 lots libres et un macro lot de 5 maisons en accession à la propriété est à l'étude. Situé au lieu dit Le Closet, il sera composé de parcelles de 400 à 800 m² pour être abordable aux jeunes couples, amener de la jeunesse dans la commune et permettre à l'école de se maintenir dans de bonnes conditions.
- L'achat de terrains pour créer un jardin et un chemin piétonnier reliant la mairie à ce futur lotissement.

Plan du futur lotissement



PLAN DE MASSE DU FUTUR ESPACE PUBLIC PIETONNIER



 Espace public piétonnier

 Lotissement du Closet

 Trottoir existant

 Chemin piétonnier

① Eglise

② Mairie

③ Jardin du Presbytère



- Il est prévu de refaire les trottoirs au Clos d'Orlieu, rue des Coutures et rue des Moulins, et de réaménager les places de stationnement au Clos d'Orlieu et rue des Coutures.

- En projet aussi l'agencement et l'agrandissement de la Salle des Fêtes afin qu'elle soit plus fonctionnelle et attractive. Un effort va être fait sur l'aménagement paysager.

—— L'aménagement et la sécurisation de la Grande Rue et la rue du Bout de Banville. Les travaux devaient commencer au second trimestre 2016. Mais les discussions s'éternisent avec le département (il s'agit de fait de la départementale 35).

Le maire a pris un arrêté interdisant la traversée des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans le sens Caen-Bayeux et limité la vitesse de tous les véhicules à 30 km/h dans la commune.

Les incivilités des conducteurs – non respect de la vitesse, dépassements dangereux, y compris du car scolaire lors de la montée et de la descente des enfants, non respect de la priorité de passage... continuent de nous atterrir et de mettre en échec les mesures de sécurité possibles. ——

Budget 2017 : 290 232,20 € sont prévus en section investissement pour ces réalisations.

CCAS

Le CCAS a mis en place l'an passé une permanence les premiers et troisièmes lundis de chaque mois de 18h à 19h.

Les missions du CCAS ne s'adressent pas uniquement aux personnes âgées mais aussi à tous ceux et celles qui se trouvent en difficulté pour quelque raison que ce soit.

Le CCAS peut intervenir sous forme de secours d'urgence, prêt sans intérêt, octroi d'aide, soutien technique au montage de dossiers, soutien de projet d'études ou professionnels pour les jeunes, lien avec d'autres services. N'hésitez pas à venir aux permanences du lundi.

- Le Secours Catholique de Courseulles sur Mer a développé ses activités et propose maintenant, en plus des dépannages d'urgence, des services (aide pour les démarches et recherche d'emploi – sur rendez-vous, 06 83 63 92 63), boutique solidaire de vêtements et des activités, jeux de sociétés et de cartes, rencontre et échanges autour d'un café.

- La mairie met à disposition un taxi de 8 places pour se rendre au marché de Courseulles le mardi et au super-marché Carrefour le vendredi. Le transport est gratuit. Départ à 9 h, arrêt de bus rue des Moulins, retour à 11 h au domicile de chacun – les sacs sont lourds.

Ce véhicule, destiné en priorité aux seniors, peut être utilisé par tous dans la mesure des places disponibles, et il y en a souvent. Profitez-en !





Délivrance des cartes d'identités

Depuis le 2 mars 2017, les mairies non équipées de stations biométriques ne sont plus habilitées à délivrer les cartes d'identités, ce qui est le cas de la mairie de Reviers. Pour les habitants de Reviers, la commune déléguée la plus proche est Douvres la Délivrande, distante de 7km, sans transport collectif pour s'y rendre (1h40 pour un marcheur). L'obtention de la carte nécessite 2 aller-retour avant 16h30, heure de fermeture de la mairie, difficulté supplémentaire pour les personnes dont les horaires de travail ne coïncident pas. Les délais d'obtention sont considérablement allongés : à la mi-mai, pour obtenir une carte d'identité il fallait attendre la troisième semaine de juillet.

Outre la question du temps et de l'éloignement, un nouveau service de proximité disparaît. Venir à la mairie pour une demande ou un retrait de carte d'identité était aussi une occasion d'échange et de connaissance réciproque.

Le Maire et le Conseil Municipal, par délibération du 16 mars ont demandé que l'instruction des cartes d'identité soit à nouveau confiée à l'ensemble des communes.

Compteurs Linky

Rappel : le remplacement des compteurs électriques par ENEDIS doit avoir lieu sur Reviers entre décembre 2018 et mai 2019.



Plusieurs communes ont délibéré pour refuser la pose de ces compteurs dits « intelligents » en raison de leur dangerosité, de leur coût, de leur faible durée de vie. La commune est propriétaire des réseaux d'ouvrages électriques et ENEDIS s'exonère de toute responsabilité. De plus, la réalité de l'économie d'énergie annoncée par la société ENEDIS est contestable. Ces compteurs permettent aussi de recueillir des données sur la vie privée utilisables à des fins commerciales et aussi de surveillance. Cela constitue de fait une remise en cause des libertés publiques.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal de Reviers, par délibération, a décidé que ses compteurs électriques ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre) sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'aucun système de courant porteur en ligne ne sera installé sur ou dans les transformateurs ou postes de distribution et de transformation situés sur le territoire de la commune.

Manifestations

Pêle-mêle : les Revitais, en plus des manifestations traditionnelles du Beaujolais Nouveau, vœux du maire, repas des aînés ...

ont pu :

raconter leur village avec Seules Tous Ensemble au mois de septembre, se détendre avec Cine-Reviers en décembre, s'émerveiller aux concerts de l'Amicale des Mélomanes et du Chœur de Chambre de la Baronnie, écouter les lectures de Marque Page et, pour terminer, manger ensemble et danser à la fête de la Musique avec les "les z'Amuzikos".

Ils ont accueillis les Randonneurs de Cœur de Nacre et les sportifs du D-Day Race.

Sans oublier les enfants des écoles et leurs chants au moment de Noël et le spectacle pour les Tous Petits du RAM.

Le 10 décembre 2016, les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre d'Algérie ont rendu hommage à Mr Henri Caumont et lui ont décerné la Palme du Mérite à titre posthume, en la présence des Portes Drapeaux du Canton de Bretteville-l'Orgueilleuse et de Mr Philippe Laurent, Conseiller Départemental.

Monsieur Caumont avait 20 ans quand il a été mobilisé le 15 mars 1953, il n'est revenu que le 24 octobre 1957, la relève n'ayant pas pu être assurée plus rapidement. Allemagne, Algérie, Maroc et de nouveau Algérie où il a été blessé d'une balle dans le bras, il a été soigné mais non démobilisé. Il appartenait au 423^{ème} régiment d'artillerie lourde, il avait déjà été décoré par Mr Mexandeau de la médaille commémorative, avec agrafe « Algérie et Maroc ».

Côté association :

Avec l'association Pleine Vie La Zumba s'est poursuivie de même que la gymnastique du mardi matin, l'éveil corporel pour les tous petits, les bourses aux jouets et aux vêtements, les « contes sous papillon »

À la rentrée de septembre, l'association maintient ses activités d'éveil corporel et de zumba, et espère trouver un nouvel intervenant pour la gymnastique pour adultes (Guislain n'assurera plus ces cours désormais). Elle organisera foires aux jouets, puériculture et vêtements à l'automne.

pleine.vie@orange.fr <http://pleineviereviers.unblog.fr>

Avec Pleine Vie, nous avons une pensée toute particulière pour Colette Lebas qui a été membre du bureau puis présidente de Pleine Vie, nous ne pouvons l'oublier, active depuis toujours dans toutes les manifestations de Reviers avec rire et bonne humeur, prête à danser à toute occasion. C'est une figure de Reviers qui disparaît.

Un projet naissant : l'« Album photo », qui se veut être le récit de l'histoire de notre commune à travers ses habitants et leurs activités. D'ores et déjà une vingtaine de personnes ont accepté d'y figurer. N'hésitez pas à vous y associer et à solliciter vos voisins. Les premiers clichés sont en cours.

Contacts : 07 81 36 1 29/ 02 31 96 53 29 ou 02 31 37 93 34.



Rappels

- les modifications d'habitations sont soumises à une déclaration préalable à la mairie
- toute pose d'échafaudage, forage, travail sur voirie doivent être déclarés en mairie
- les murs en agglo doivent impérativement être recouverts d'un enduit ou d'un parement de pierres.
- Ordures ménagères :

Ne laissez pas les bacs sur les bords de route ou sur les trottoirs après le passage du camion de ramassage. Les sacs jaunes sont à déposer à côté des bacs.

- Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures à côté des containers situés sur le terrain de boules sous peine de poursuites. Une déchetterie est à votre disposition route de Reviers à Courseulles. Vous pouvez retirer la carte d'accès à la mairie.

- Horaire de tontes de pelouse, d'utilisation de tailles haies... :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

samedis : 9h-12h et 15h-19h

dimanches et jours fériés : 10h-12h

- Les feux sont interdits
- Reviers, en particulier la Sente de Bény et le jardin d'Armand sont régulièrement souillés par des déjections canines. Les propriétaires de chien sont priés de bien vouloir se munir de sacs pour ramasser systématiquement ces déjections, pour l'agrément et le respect de tous et en particulier celui des employés communaux. Un distributeur de sacs va être installé au centre bourg.



État Civil

Naissances :

Baptiste Lehuyaux le 09/06/2016

Hugo Bin le 02/08/2016

Mariages :

Stéphane Buot et Dominique Bouglé le 18/06/2016

Paul Colin et Sylvie Drouet le 02/09/2016

Décès :

Claude Despradelles le 01/07/2016

Émilienne Bocher, née Émilienne Bazin le 08/08/2016

René Leseault le 24/03/2017

Colette Lebas, née Colette Sophie le 24/05/2017

La Fontaine du Cheval Blanc

C'est un endroit tout proche du village, presque encore à l'intérieur, et pourtant éloigné. C'est un lieu nommé fontaine, mais dont l'apparence n'indique en rien que c'en est une.

Une simple étendue d'eau, cachée par une multitude d'herbes et de lentilles d'eau, un étang dissimulé dans un détour du marais Leu où les rayons du soleil font jouer une multitudes de verts, teintant tout jusqu'aux plus noirs morceaux de bois.

C'est la Fontaine du Cheval Blanc.

Voilà son histoire :

C'est celle d'une bergère, jeune et jolie, qui glane quelques épis d'orge oubliés dans un des champs proche du Marais Leu. Sa grâce et sa beauté, sans pareilles, en font une des filles les plus courtisées du village. En robe de lin, penchée sur les précieuses tiges d'orge, elle les sélectionne avec attention, sa natte blonde se détache au vent léger et mêle ses reflets aux couleurs des champs.

Elle voit en premier les pattes solides et fines du cheval blanc. Levant les yeux, elle croise le regard d'un cavalier de sombre allure. Toute rencontre n'est pas heureuse, toute intention n'est pas bonne, et le sourire de l'homme donne à craindre les plus mauvais desseins. Elle lâche son fagot doré et dévale la colline en direction du marais Leu. Elle est belle dans sa course. Le cavalier a confiance en sa monture, l'animal aura tôt fait de la rattraper, il peut l'admirer encore un peu. Elle disparaît dans les sous bois, il est temps d'engager la poursuite.

La jeune bergère n'est pas naïve et sans esprit. Elle entre dans le marais sombre et épais. Dans ce marais s'écoule une fontaine à l'eau si pure que les dentellières en versent l'eau claire dans une carafe ronde qu'elles placent devant une bougie et la pureté de l'eau amplifie la lumière.

Cette étendue d'eau est dite sans fond. La jeune fille y mène son poursuivant et malgré l'imminence du danger elle en fait prudemment le tour, dessinant un chemin inattendu et sinueux de sorte à ne jamais s'enfoncer davantage que jusqu'aux genoux. Le cavalier arrive devant la fontaine quand elle touche à l'autre rive. L'étalon blanc est maculé de boue, le soleil ne fait plus luire son pelage. « Coupons à travers l'eau ! Finissons-en ! Cette course a assez duré ! », se dit le cavalier. Le cheval a un mouvement de résistance, puis docile, obéit. L'homme engage sa monture dans l'eau sans fond de la fontaine.

Et la jeune fille s'en va, laissant à la fontaine son noir poursuivant et son cheval blanc, et ... un nom. Ce lieu est depuis dénommé la Fontaine du Cheval Blanc.

Mais il existe une autre légende pour cette fontaine.

Il y a un jeune homme dans ce récit-là, un jeune baron du pays, lieutenant aux mousquetaires de son état. Élegant et bien fait de sa personne, rompu aux manières du monde dans lequel sa condition de gentilhomme le fait évoluer ainsi qu'à celles des paysans et des bergers qu'il côtoie souvent. Parmi eux, il est une jeune fille plus belle que toutes les autres. Sa peau blanche, ses cheveux d'or, sa douceur et sa grâce, tout en elle force l'admiration. Il en est éperdument amoureux. C'est à la faveur des lueurs des feux de la Saint-Jean qu'il se décide à lui demander sa main. Mais la belle est promise à un autre que lui.

On dit qu'il est des amours dont on ne guérit pas, c'est le cas de celui-ci. Un clair matin de novembre, le jeune lieutenant traverse lentement le village sur son cheval blanc, fidèle compagnon, dont le pelage pâle lui rappelle la peau d'albâtre de sa belle maintenant mariée. On le voit entrer dans les bois du marais Leu. Tranquillement. Et de cette douce allure, les sabots du coursier viennent effleurer l'eau de la fontaine, ses pattes s'enfoncent dans l'eau claire et il disparaît avec son cavalier dans l'abîme de la source.

